

ACTIVITÉ 2022 NORD

Le Marché foncier rural

Les chiffres clés

Nombre de ventes 5 547

En hausse de 0,5% par rapport à 2021

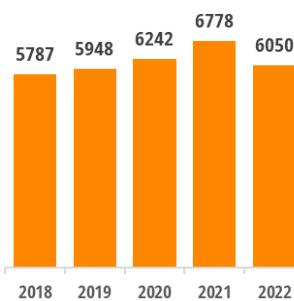
Surface mise sur le marché 6 050 ha

En baisse de 10% par rapport à 2021

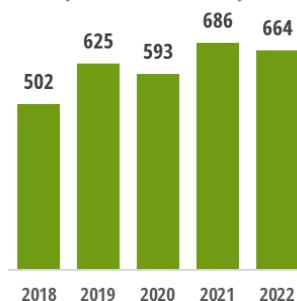
Valeur totale des ventes 664 102 millions d'euros

En baisse de 3% par rapport à 2021

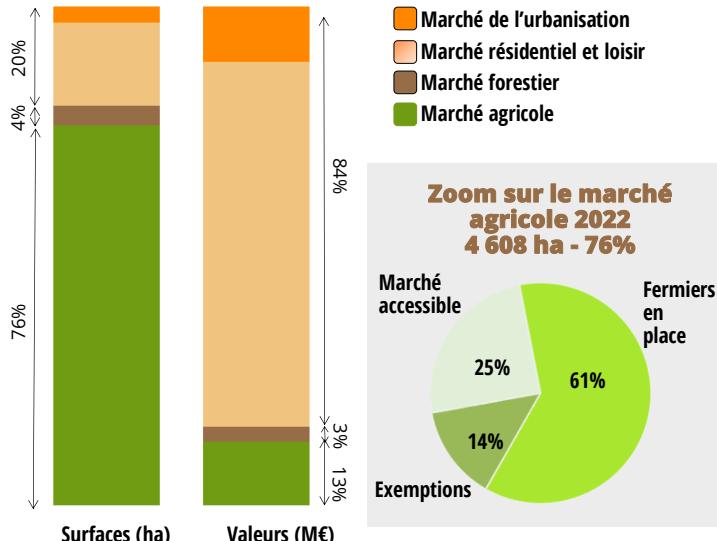
Les surfaces vendues (ha)



Le montant total des ventes (millions d'euros)

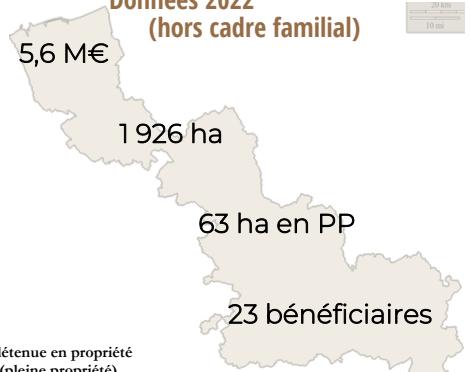


Les surfaces vendues et le montant total des ventes par type de marché foncier en 2022



Le Marché Sociétaire

Données 2022
(hors cadre familial)



L'Activité

Les acquisitions

331 ha en 97 actes soit 7% du marché agricole départemental

- 86% des acquisitions réalisées à l'amiable
- 14% par exercice du droit de préemption, pour l'installation, le maintien de l'agriculture, la consolidation des exploitations agricoles et la protection de l'environnement

L'intermédiation locative

5 cessions d'exploitations agricoles

46 ha transmis par la voie locative

La gestion du patrimoine

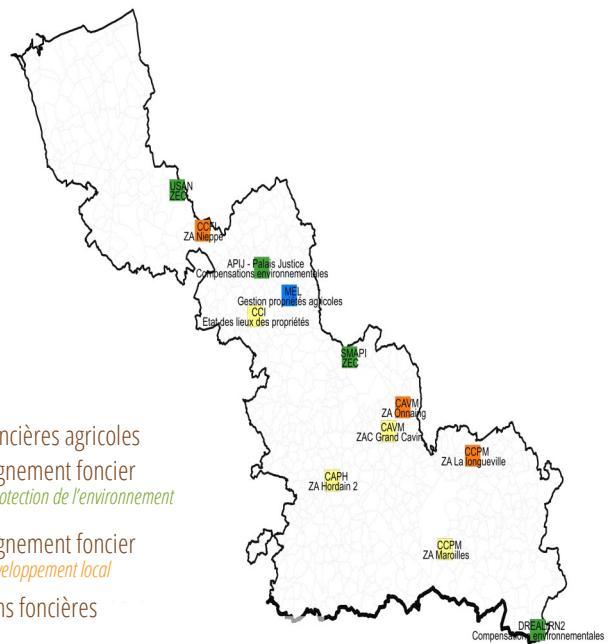
La CMD (Convention de Mise à Disposition), un outil souple et sûr pour une mise en valeur temporaire du foncier

498 ha - 51 CMD - 114 baux Safer

La réserve foncière

18 conventions de réserves foncières avec les collectivités locales et territoriales pour 413 ha. Ces biens sont loués essentiellement sous convention précaire annuelle au profit de 91 agriculteurs.

Missions de conseils et d'assistance aux territoires



Les attributions de biens

383 ha en 99 actes

384 candidatures enregistrées

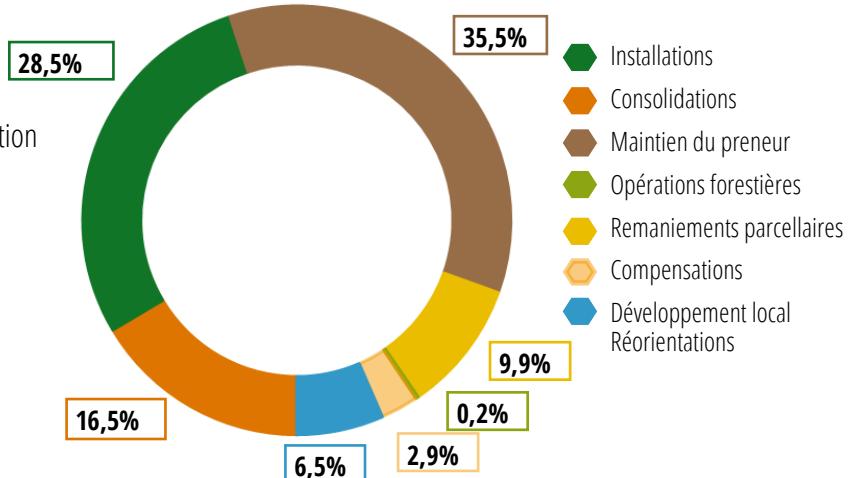
86 attributaires soit 4 candidats en moyenne par attribution



L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

9 projets accompagnés dont
1 maraîchage bio - 1 élevage bio
28% des surfaces

Destination des terres attribuées
Développement agricole et maintien de l'agriculture 90%



Le zoom du Nord : être acteur dans les compensations environnementales



La destruction d'espaces naturels doit désormais être compensée, c'est le principe affirmé par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, adoptée au mois d'août 2016. Dans les Hauts-de-France, la Safer agit fortement pour la compensation environnementale. Exemple dans l'Avesnois avec Damien CARLIER, président du Comité technique départemental du Nord.

Comment a été possible l'aménagement foncier lié à la réalisation de l'aménagement de la RN2 entre Avesnes-sur-Helpe et Maubeuge ?

La Safer Hauts de France a apporté plus de 50 ha libres d'occupation pour limiter les emprises sur les structures agricoles. Mais ces projets sont particulièrement impactants pour l'environnement. Ce sont près

de 150 hectares qui sont actuellement recherchés par l'Etat pour accueillir des mesures de compensation environnementale (restauration de zones humides et d'espaces de biodiversité).

Comment et où les trouver ? Cette nouvelle législation va-t-elle entraîner la double peine pour l'agriculture ?

Face à ces questionnements, la Safer Hauts de France, opérateur foncier en zone rurale et chargée de la protection des terres agricoles, a souhaité faire de ce sujet l'une de ses priorités il y a déjà près de 4 ans. A la demande de l'Etat et en association avec d'autres partenaires (la Chambre d'Agriculture, Rainette, Ingérop et Systra Foncier), la Safer oriente les recherches de terrains en priorité vers des espaces non cultivés et travaille à rendre compatibles les mesures écologiques avec les pratiques agricoles. Dans ce cadre, un bois d'une centaine d'hectares sur Maretz (59) et Prémont (02) a été

acheté par la Safer Hauts de France en 2020. Cette propriété fait l'objet d'échanges, dont l'un est toujours en cours, avec des bois, principalement des peupleraies. Une surface de 47 ha qui va permettre de réaliser la restauration de zones humides dégradées à proximité des projets. L'Etat aura ainsi soldé ses obligations en matière de compensation. Les mesures de compensation renforceront même parfois le territoire agricole par la transformation de certaines peupleraies dégradées en prairies de fauche.

Pour compléter ces solutions, les agriculteurs sont également mobilisés pour renforcer la biodiversité sur leurs exploitations, les principales mesures consistant à replanter des haies, à gérer de manière extensive les prairies, voire à convertir des terres à labour en prairies pour les exploitants qui souhaitent opter pour un système "tout en herbe". C'est en œuvrant tous ensemble que nous protégerons les espaces naturels.

SERVICE OPÉRATIONNEL DU NORD

Conseillers fonciers :

Stéphane DERBECOURT - 06 38 21 09 69

Stéphane GONTHIER - 06 71 03 78 73

Marion PRUNEYROLLES - 06 48 05 50 87

Médiateur foncier :

Valentin ADENOT - 06 38 21 09 26

Chef du Service opérationnel :

Jean-Baptiste MADOUX

Président du Comité technique :

Damien CARLIER

Président de la Commission locale :

Francis VERMERSCH

MISSIONS DE CONSEILS ET D'ASSISTANCE AUX TERRITOIRES

Directrice régionale :

Anne-Catherine VANDERCRUYSSEN

Chargés d'opérations foncières :

Amélie LECOCQ - 06 84 51 40 87

Juliette DUFOUR - 06 38 29 09 74

Clémentine MARKOWSKI - 07 86 77 90 64